AVRIL 2023



Association Loi 1901 d'intérêt général



En partenariat avec:



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION **DES TERRITOIRES**

Liberté Égalité Fraternité Règles de construction

34 fiches pour respecter les exigences réglementaires

L'Agence qualité construction (AQC) publie une réactualisation complète de sa collection Fiches qualité réglementaire. Conçues à partir des constats établis dans le cadre du Contrôle du respect des Règles de Construction (CRC) et de la capitalisation du Cerema, elles signalent les points sensibles et indiquent les bonnes pratiques pour respecter les exigences réglementaires dans des domaines aussi variés que la sécurité incendie, l'acoustique, la sismigue, la RE2020, l'accessibilité PMR... Ces fiches intéressent tous les acteurs de la construction et sont librement téléchargeables sur le site Internet de l'AOC.

Les règles de construction sont définies par le Code de la construction et de l'habitation (CCH) pour garantir un niveau minimal de qualité dans ses champs essentiels. Elles répondent à des enjeux majeurs tels la santé et la sécurité des occupants, la lutte contre l'effet de serre, la préservation des ressources en énergie, le confort. Elles s'imposent à l'ensemble des acteurs de la construction, et en cas d'écart, peuvent être à l'origine de pathologies du bâti et/ou engager directement leur responsabilité pénale.

Le Contrôle du respect des règles de construction (CRC) est l'un des dispositifs de vérification de la bonne application de ces règles dans les bâtiments neufs. Il est réalisé chaque année par l'administration – État ou collectivités locales – sur la base d'un échantillonnage. À noter qu'il vient d'être renforcé par l'ordonnance n°2022-1076 du 29 juillet 2022 qui consolide notamment le régime de police administrative associé au CRC en mobilisant des outils mieux adaptés (mise en demeure, sanctions administratives proportionnées...).

Règles de construction – 34 fiches pour respecter les exigences réglementaires

Les 34 Fiches qualité réglementaire de l'AQC sont directement conçues à partir des constats établis par des agents commissionnés et assermentés par le ministère et du travail de capitalisation réalisé par le Cerema. Elles signalent ainsi les points sensibles réglementaires à prendre en compte tant en conception qu'en travaux, selon huit thématiques: garde-corps, sécurité incendie, thermique RE2020, ventilation, brancard, accessibilité, acoustique et sismique.

Chaque fiche rappelle les objectifs réglementaires, pointe les constats issus du CRC et enfin met en avant les bonnes pratiques pour respecter les règles de construction dans le domaine.

La diffusion large et le partage des enseignements des campagnes de contrôle CRC retranscrits dans ces fiches doivent permettre d'une part une meilleure appropriation des réglementations, notamment les plus récentes, par l'ensemble des professionnels, et d'autre part inciter à identifier les causes des irrégularités et à adopter les actions correctrices nécessaires, par exemple en ajustant leurs processus internes d'auto-contrôle.

Ces fiches ont été rédigées par le Cerema et l'AQC, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Zoom sur la fiche D2 « <u>VMC double flux autoréglable et hygroréglable</u> »

Grâce à des photos, le document fait état de non-conformités rencontrées sur le terrain (entrées et sorties d'air à l'intérieur des logements, évacuation des eaux usées, mauvaise configuration du réseau et équipements) et des bonnes pratiques de mise en œuvre. Par exemple :



Le cheminement et l'encombrement du réseau aéraulique empêchent un accès aisé à la CTA.



L'accès à la CTA est aisé, l'intervention est donc possible sur l'ensemble des équipements du système.

La fiche conclut sur l'essentiel à retenir, notamment :

- veiller à la bonne implantation de la centrale de traitement d'air ou du caisson comportant les ventilateurs (acoustique et maintenance);
- veiller à l'implantation des bouches d'insufflation et d'extraction vis-à-vis des parois (mesure des débits de soufflage et d'extraction);
- limiter les coudes et défauts divers lors de l'installation des gaines ;
- vérifier que l'installation de ventilation est compatible avec un aménagement normal du logement.

Règles de construction – 34 fiches pour respecter les exigences réglementaires



Le kit communication est disponible **L**[C].

Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC-CEREMA-MTECT.

<u>Informations complémentaires – Demande de la publication – Demande d'interview :</u>

Contact Presse CEREMA:Contact Presse AQC:Marie-Cécile TRÉMOULETJulien HERBERTTél.: 06 64 44 89 41Tél.: 01 44 51 03 51

E-mail: <u>marie-cecile.tremoulet@cerema.fr</u> E-mail: <u>j.herbert@qualiteconstruction.com</u>

Règles de construction – 34 fiches pour respecter les exigences réglementaires

L'Agence qualité construction (AQC)

L'Agence qualité construction (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction.

Lieu de travail et d'échanges de 52 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées: la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC).

Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performancielles, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives.

Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

Les réseaux sociaux de l'AQC:

LinkedIn: Agence Qualité Construction

YouTube: AQC TV

Le Cerema

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, premier établissement à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales. Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.